

## BULLETIN DE DON

## JE FAIS UN DON\* 30€ **50€** □ 100€ **□**500€ ☐ Autre montant \_\_\_\_\_€ JE SOUHAITE QUE MON DON SOIT UTILISÉ POUR **☐** Œuvre ☐ Édifice ☐ La Sauvegarde de l'Art Français Nom de l'œuvre/édifice Nom de la commune et du département MES COORDONNÉES Particulier Entreprise Société \_\_\_\_\_\_N° siret \_\_\_\_\_\_ Nom Prénom Adresse \_\_\_\_\_ CP......Ville..... Pays \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_ Mail \_\_\_\_ MARCHE À SUIVRE Règlement par chèque bancaire La Fondation La Sauvegarde de l'Art français s'engage à reverser l'intégralité du montant du don au projet déduction faite de la Merci d'adresser votre chèque accompagné de ce somme de 5% correspondant aux frais de gestion. bulletin à l'ordre de La Sauvegarde de l'Art Français, J'accepte que le montant de mon don soit réaffecté à un autre Adresse: 22 rue de Douai, 75009 Paris projet de sauvegarde du patrimoine soutenu par la Fondation ou à Tel: 01 48 74 49 82 ses frais de fonctionnement si, à la date de la réception du présent bulletin, l'objectif de collecte prévu par la Convention de souscription liant le propriétaire de l'œuvre/édifice et la Fondation Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur était atteint ou si, à cette date, ladite Convention était résiliée. et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque. Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier \*La Sauvegarde de l'Art Français est une Fondation reconnue 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous d'utilité publique. Les dons effectués au profit de ses actions sont disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations déductibles d'impôts. vous concernant, dont nous sommes les seuls destinataires. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre - Particuliers: votre don vous donne droit à une réduction fiscale don. Elles font l'objet d'un traitement informatique par la Fondation de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable au titre à qui elles sont exclusivement destinées. Le cas échéant, seul le de l'IR et de 75% dans la limite de 50000€ au titre de l'IFI. propriétaire de l'œuvre/édifice ou la personne en charge du projet - Entreprises: votre don vous donne droit à une réduction fiscale de restauration que vous avez décidé de soutenir peut être destinade 60% du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaire. taire des informations contenues sur ce bulletin; toutefois si vous Ce bulletin est un contrat d'adhésion: les termes doivent être ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées acceptés dans leur globalité. Si l'une des mentions ne vous convient et le montant du don, cochez cette case: pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucun effet juridique. Date \_\_\_\_\_

22, rue de Douai 75009 Paris 01 48 74 49 82 contact@sauvegardeartfrancais.fr sauvegardeartfrancais.fr